

M. BOYON  
Président du CSA  
Tour Mirabeau  
39 - 43 quai André-Citroën  
75739 Paris cedex 15

Lure, le jeudi 29 octobre 2009

N/Réf : JMV/AM/VZ/777-09

Objet : TNT

Affaire suivie par : Arnaud MARTHEY

Monsieur le Président,

Je tenais tout d'abord à vous remercier chaleureusement pour avoir, lors de notre dernière entrevue à l'Assemblée nationale, essayé d'apporter aux parlementaires tous les éléments d'information nécessaires pour envisager au mieux le passage à la TNT sur leur territoire.

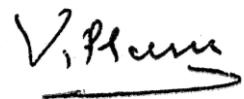
Néanmoins par le présent courrier, je souhaitais vous informer du risque réel de fracture numérique qui pourrait toucher le territoire franc-comtois lors du basculement de la télévision analogique au numérique. En effet, la stratégie nationale retenue pour la transition vers la TNT fixe comme objectif global une desserte de 100 % de la population française, par tous les moyens de diffusion possibles et une couverture de 95 % de la population par la voie hertzienne terrestre numérique. La loi vous a d'ailleurs confié le soin de décider des modalités permettant d'atteindre ces objectifs de couverture en TNT. Aujourd'hui, la diffusion analogique couvre de 98 % à 99 % de la population (97,6 % en Haute-Saône) avec environ 3 500 points d'émission et de réémission.

Or, vous nous avez confirmé n'avoir retenu que 1 626 émetteurs ou réémetteurs diffusant en mode numérique ce qui malheureusement ne permettra pas de couvrir le même pourcentage de la population qu'en mode analogique. Leur conversion au numérique est abandonnée principalement pour une raison de coût. Dès lors, force est de constater que se contenter d'une couverture minimale après l'extinction de l'analogique, accroîtra encore les inégalités entre les territoires pour n'offrir que des écrans noirs dans certaines zones. TDF estime d'ores et déjà à 1 325 000 foyers l'écart de couverture entre la télévision analogique et la TNT.

Alors que vous avez annoncé « qu'il ne serait pas raisonnable d'imposer aux chaînes de financer plus d'émetteurs numériques », vous comprendrez que l'inquiétude des élus de Franche-Comté est grandissante.

Une nouvelle fois, les collectivités locales notamment les communes en zones blanches, vont-elles devoir contribuer à la couverture numérique de leur territoire ? Dans le contexte actuel de désengagement de l'Etat, ce serait malheureusement un nouveau coup dur porté aux communes rurales.

Espérant que vous pourrez nous apporter des réponses rassurantes sur le sujet, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma considération distinguée.



Jean-Michel VILLAUMÉ,  
*Député de Haute-Saône*